RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARTEMENT de la

CONDUSSEMENT

CANTON

OBJET:

el communal

ation de lité de rési-

NOMBRE

DATE

de lers municipaux ris part au vole :

chage, à la porte airie, du compte e la séance :

70.33

nte-Maritime

COMMUNE de

ROTAL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 Septembre 1951

L'an mil nenf cent 51 du mois de premore , le Conseil Municipal de s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. estatoni, laire , en session d'après convocations faites le 15 Septembre 19

Etaient présents: MM. Regazoni, Veysaière, Rochedereux, Prugnaud, Bujard, Guilland, Counti, Chascaud, Main, Bouchet, Domeco, Jacquet, Pouget, Malle Missely.

Absents: MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. \_\_\_\_\_\_, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a le Conseil décide qu'en exécution du décret n° 51.875 du 9.7.1951 (J.O. du 12.7/51) le taux de l'indemnité de résidence des agents titul ires, contractuels et auxiliaires est porté à 12%, correspondent à la zone d'abattement de salaires finée actuellement pour les villes les plus défevorisées. Cette mesure prend effet à compter du 16 Juin 1951.

15 octobre 1951.

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre : MM. les manbres présentes N'ont pas signé : MM.

te a eu lieu au blic, établir à désignation de Art. 51 de la loi 1884).